



31 AOÛT 2004
Bulletin n° 1

HISTOIRES D'AMAP

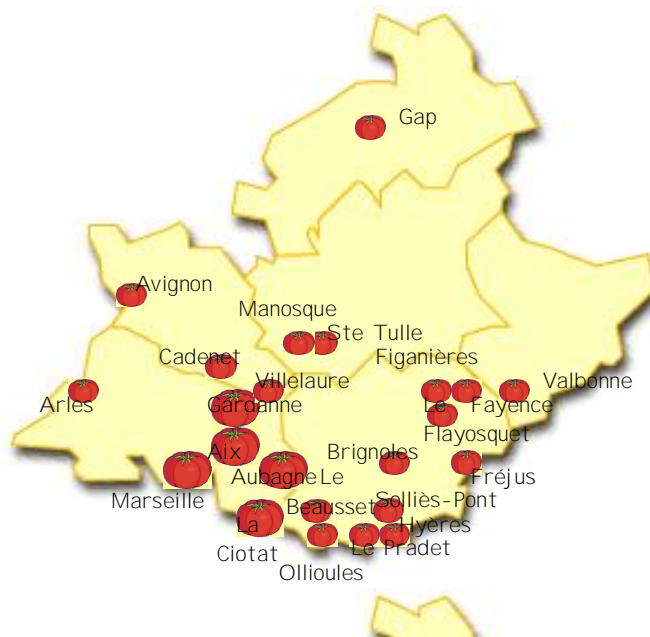


Alliance Provence
17 rue Melchior - 83000 TOULON
tel : 04 94 98 80 00 fax : 04 94 98 80 05
allianceprovence@wanadoo.fr

Sommaire

Présentation du bulletin, d'alliance Provence, du réseau des AMAP, historique	1
Bilan d'Alliance Provence	2
Fonctionnement et composition des instances d'Alliance Provence	3
Comment participer à Alliance Provence ?	4

Le réseau des AMAP



Pourquoi Histoires d'AMAP ?

C'est le bulletin de liaison des AMAP sur la région PACA. Il sera trimestriel. Et voici le numéro 1. C'est avant tout un bulletin d'informations, c'est l'écho des AMAP agrémenté de débats de fond, de témoignages et pourquoi pas de conseils pratiques. C'est aussi votre bulletin, car Alliance Provence souhaite vous associer activement à sa mission d'animation du réseau des AMAP.

Il sera conçu par la commission « communication » d'Alliance Provence en relation étroite avec l'équipe des salariés et tous les Amapiens. *Pour en savoir plus sur l'organisation d'Alliance Provence, reportez vous à la page 3.*

Alliance Provence, c'est quoi ?

Nous savons que vous êtes peu nombreux à connaître cette association. Et pourtant c'est elle qui a lancé en 2001 le concept des AMAP et qui a œuvré à la création des quelques 41 comités existant en 2004 dans notre région.

Bien sur, notre association est beaucoup trop discrète. Mais c'est bien elle qui à travers son travail de fourmi, mais aussi son rôle d'organisation de colloques régionaux et internationaux, son travail de communication, a permis de disséminer dans notre région et bien au-delà le concept des AMAP. Alliance Provence souhaite s'ouvrir à tous les amapiens.

Sa force, son dynamisme, sa créativité résultent de votre participation à sa réflexion et à ses actions. Afin de vous associer à son travail, l'Assemblée Générale d'Alliance Provence a décidé de créer des antennes locales. *Pour en savoir plus sur les missions et le fonctionnement d'Alliance Provence, reportez vous aux pages 2 et 3*

Histoire des AMAP en PACA

En avril 2004, nous avons recensé 41 AMAP dans notre région ; elles regroupent quelques 2000 familles et 6000 consommateurs. Elles couvrent tous les départements de Provence-Côte d'Azur

Centrées plus particulièrement sur les produits maraîchers et fruitiers, elles intègrent aussi des contrats avec des producteurs de viande, de fromages, d'œufs, de pain...

La première AMAP a été créée en avril 2001 à Aubagne avec Denise et Daniel Vuillon de la ferme des Olivades située à Ollioules. Ils ont découvert ce concept aux Etats-Unis en 2000 à travers la visite d'un CSA (community support agriculture). Dans la foulée, l'association Alliance Provence est créée avec le soutien du secrétariat à l'économie solidaire et de la région. Le concept des AMAP s'est essimé très rapidement grâce à l'équipe de salariés et aux nombreux bénévoles.

Comment s'impliquer dans Alliance Provence ?

Vous avez été séduit par l'idée des AMAP, vous souhaitez qu'elle se propage dans la région PACA, vous désirez être au courant de la vie du réseau, voire même participer aux réflexions et aux actions d'Alliance Provence. Votre soutien peut se traduire par une adhésion individuelle à cette association. Vous pouvez également participer à la vie de notre association à travers des commissions, des colloques, des actions collectives. *Pour en savoir plus, reportez vous à la page 4.*

Le rôle d'Alliance Provence

L'association Alliance Provence se situe dans le champ de *l'économie solidaire*. Elle fait la promotion de l'agriculture durable, du soutien aux agriculteurs et éleveurs de proximité produisant des aliments de qualité, d'un système mettant en relation des producteurs et des consommateurs sur des bases de réciprocité, de solidarité et dans le respect de l'environnement.

L'association Alliance Provence a pour objectif principal de *développer et d'animer le réseau des Associations de Maintien de l'Agriculture Paysanne (AMAP)*

Actions et réflexions menées par Alliance Provence

1. Création des AMAP
Participation à la création de plus de 40 AMAP à travers les visites de fermes, les réunions avec les consommateurs et les producteurs ; mise en place d'une méthodologie
2. Suivi des AMAP
Intervention auprès des AMAP en difficulté ; conseil aux producteurs
3. Essaimage hors PACA
Participation au lancement d'AMAP en Alsace, en Midi Pyrénées, en Poitou Charente, en Languedoc Roussillon, dans le Béarn, en Rhône Alpes
4. Accueil et information
Réponses à des milliers d'appels, mails et courriers venant de toute la France.
5. Promotion des AMAP
- Participation à plus d'une centaine de réunions d'information, de conférences et colloques, et de nombreux articles, reportages télé ou films
- Contact avec les institutions : CR PACA, CG13, CG 06, CG 83, CG 84, DIREN, DRAF
6. Organisation de colloques régionaux et internationaux
- un colloque régional s'est tenu en novembre 2003 à l'hôtel de Région à Marseille en partenariat avec le Conseil Régional PACA
- un colloque international a été organisé en février 2004 à Aubagne en partenariat avec Alliance nationale avec le soutien de la commission européenne, la région, la ville d'Aubagne, la communauté d'agglomération GHB, et le conseil général des Bouches du Rhône
7. Organisations de fêtes des AMAP
Une à deux fêtes ont été organisées chaque année
8. Réflexions sur des questions de fond
- élaboration de la charte des AMAP (Alliance Provence est dépositaire du sigle AMAP),
- réflexions sur l'agriculture auquel nous nous référons, le prix du panier, la solidarité avec les plus démunis, la question foncière, l'aménagement du territoire, la santé et l'alimentation



Charte des AMAP

La référence à la charte de l'agriculture paysanne pour chaque producteur

Une production de dimension humaine adaptée aux types de culture et d'élevage

Une production respectueuse de la nature, de l'environnement et de l'animal : développement d'une biodiversité, fertilité des sols, production sans engrais chimiques de synthèse ni pesticides, gestion économique de l'eau ...

Une bonne qualité des produits : gustative, sanitaire, environnementale

L'appui à l'agriculture paysanne locale

La solidarité et des liens actifs avec tous les acteurs locaux oeuvrant pour le maintien de l'agriculture durable et d'un commerce solidaire

Le respect des normes sociales par rapport aux employés de l'exploitation, y compris le personnel temporaire

La recherche de la transparence dans les actes d'achat, de production, de transformation et de vente des produits agricoles

L'accompagnement des producteurs à l'autonomie, c'est-à-dire la capacité à être maître de ses choix

La proximité du producteur et des consommateurs : elle est indispensable pour assurer le lien direct entre eux et pour favoriser le circuit le plus court entre producteur et consommateurs

Une AMAP par producteur et par groupe local de consommateurs

La formalisation et le respect des contrats à chaque saison entre consommateurs et producteurs

Aucun intermédiaire entre producteur et consommateurs, pas de produits achetés et revendus par le producteur sans accord des consommateurs.

La définition à chaque saison d'un prix équitable entre producteur et consommateurs

Une information fréquente du consommateur sur les produits

La solidarité des consommateurs avec le producteur dans les aléas de la production

Une participation active des consommateurs à l'AMAP favorisée notamment par la responsabilisation du maximum d'adhérents

Une sensibilisation des adhérents de l'AMAP aux particularités de l'agriculture paysanne

Fonctionnement d'Alliance Provence

Alliance Provence comprend 4 collèges représentant chacun 25% des voix

1. Le collège des AMAP
2. Le collège des producteurs
3. Le collège des partenaires associés
4. Le collège des consommateurs

Le conseil d'administration compte 32 membres et se réunit 3 à 4 fois par an.

Le bureau comprend lesquels 2 coordinateurs, un trésorier et un secrétaire. Il se réunit 3 fois par mois.

De par son étendue géographique, l'association sera bientôt présente sur les territoires PACA par



Alliance Provence a une équipe de 3 salariés.

Des commissions ouvertes à tous les amateurs ont été mis en place. Elles constituent un espace de réflexion et de propositions.

Alliance Provence est financée en majorité par l'état, la région et les conseils généraux.

Le Conseil d'administration

<p>Collège A : AMAP</p> <p>AMAPA (Pays d'Aubagne) Bonneveine Les Olivades (Ollioules) Paniers de saison (Gardanne) Libre-Terre (Avignon) Jardin de Bernard (Le Pradet) St Maximin St Jean (Valbonne)</p>	<p>Collège C : partenaires</p> <p>ATTAC Aubagne ATTAC Var Confédération Paysanne PACA Confédération Paysanne 83 Confédération Paysanne 13 FRAB Régionale AgriBiovar UDCSF 13</p>
<p>Collège B : producteurs</p> <p>Bernard Augias Isabelle Bouvier Eliane Joulmond Erik Madera François Oulmont Denise Vuillon Daniel Vuillon Pierre Zoubkoff</p>	<p>Collège D : individuels</p> <p>Marc Alphandery Monique Diano Bernard Dravet Alain Helft Frédéric Martinez Georgette Pierre Jean-Marie Sendra Juan Vilar</p>

Le bureau

<p>Coordination</p> <p>Marc Alphandery (marc.alphandery@wanadoo.fr) Juan Vilar (juan.vilar@wanadoo.fr)</p> <p>Trésorier : Alain Helft (alainhelft@wanadoo.fr)</p> <p>Secrétariat : Antoinette Paoli (ANT2503@free.fr)</p> <p>Brigitte Apotheloz (bapotheloz.arpecpam@wanadoo.fr) : communication & outils de gestion</p> <p>Phillippe Attia (phil150258@free.fr) : réflexion sur l'éthique</p> <p>Isabelle Bouvier (isabellebouvier@hotmail.com) : lien avec les producteurs</p> <p>Alain Richard (alain.richard@mairie-aubagne.com) : suivi des AMAP</p> <p>Denise Vuillon (denise.vuillon@olivades.com) : essaimage</p> <p>Daniel Vuillon (daniel.vuillon@olivades.com) : promotion et liens nationaux</p>
--

Les commissions

<ul style="list-style-type: none"> • Commission agricole : référent, Isabelle Bouvier • Commission Ethique : référent, Philippe Attia • Commission prix du panier : référent, Alain Helft • Commission outils de communication : référent, Brigitte Apotheloz • Commission filière viande : référent, Juan Vilar • Commission antennes locales : référent pour la création, Denise Vuillon et pour le suivi Alain Richard • Commission juridique : référent Antoinette Paoli • Commission Vivant : référent, Eliane Joulmond <p><i>Pour en savoir plus sur les thèmes abordés, reportez vous en page 4</i></p>
--

Les antennes locales

<p>Elles ont pour rôle d'assurer la création, le suivi et la promotion des AMAP sur leur territoire, de réaliser le lien entre les différents comités.</p> <p>Des responsables référents consommateur et producteur sont chargés d'initier les antennes locales dans chaque secteur :</p> <p>Secteur 1 - Alpes 04 et 05 : Yannick Faventines</p> <p>Secteur 2 – Vaucluse et Nord BDR (Avignon, Cavaillon, Arles, Aix, Gardanne) : A.Lopez, F.Martinez, E.Joulmond</p> <p>Secteur 3 – Sud Ouest (Aubagne, Toulon Ouest, La Ciotat, Marseille) : J.Laplanne, Denise Vuillon, M.Diano</p> <p>Secteur 4 – Centre Var (St Maximin, Brignoles, Draguignan, Toulon Est) : I.Bouvier, L.Perez</p> <p>Secteur 5 – Est Var et Alpes Maritimes (Fréjus, Grasse, Nice) : F.Oulmond, A.M. Borritz</p>
--

L'équipe de salariés

<p>Viviane Etcheverry : directrice, en charge de l'administration, du personnel et des finances</p> <p>Laurence Fanget : animatrice du réseau des AMAP, études, développement</p> <p>Fabienne Delvaux : secrétariat et accueil</p>
--

Adhérez à Alliance Provence

L'assemblée générale d'Alliance Provence qui s'est tenue le 15 mai 2004 a décidé de solliciter l'adhésion de tous les amapiens. L'adhésion est annuelle et s'élève à 10 euros. Elle pourra être prélevée sur les cotisations internes à chaque AMAP, dans le cas où celle-ci est constituée en association de 1901. Elle pourra également faire l'objet d'un paiement individuel par chèque à Alliance Provence.

Cette décision a été longuement mûrie. Elle résulte des 3 motivations suivantes :

1. Nécessité d'augmenter la part de notre autofinancement représentant aujourd'hui une part négligeable de notre budget (moins de 1%) ; cet autofinancement est indispensable pour notre équilibre budgétaire ; il représente une condition impérative pour continuer à recevoir des subventions de nos partenaires financiers. Les collectivités souhaitent que les associations apportent une part d'autofinancement située entre 15 et 20%
2. Renforcement de la crédibilité de notre association : compter plus de 2000 adhérents apportera un poids supplémentaire à notre structure, notamment auprès des différentes institutions
3. Association de tous les amapiens à notre action : nous avons besoin du soutien de tous les amapiens. Par votre adhésion, vous contribuerez à l'essaimage, le soutien ou l'assistance aux AMAP sur votre territoire. Vous permettrez à des producteurs de se sortir de leurs difficultés économiques menant souvent à la disparition de leur exploitation agricole. Vous participerez au combat pour le maintien des terres fertiles en région PACA.

10 euros par adhérent ou famille apporteront environ 20 000 euros à notre association. Cela représentera environ 13% de notre budget annuel qui s'élève à 160 000 euros.



Participez à la vie de notre association

Vous pouvez participer à la vie de notre association à travers les commissions et les antennes locales.

Chaque adhérent souhaitant contribuer au débat d'une commission doit contacter son responsable par Mail ou par téléphone (contact via Alliance Provence au 04 94 98 80 00).

- ◆ La commission agricole est destinée principalement aux producteurs. Elle est centrée sur les thèmes suivants : comment organiser son exploitation agricole dans le cadre d'une AMAP, comment renforcer la solidarité entre agriculteurs.
- ◆ La commissions outils de communication effectue des propositions en matière de communication et élabore au service de la communication et de la gestion pour le développement des AMAP.
- ◆ La commission éthique travaille sur l'évolution de la charte des AMAP; elle doit notamment clarifier le positionnement des AMAP vis-à-vis de l'agriculture biologique.
- ◆ La commission prix du panier a pour mission d'effectuer des propositions concernant la définition d'un prix équitable.
- ◆ La commission antennes locales réfléchit sur la méthodologie de création des AMAP et sur leur suivi et leur évaluation.
- ◆ La commission filière viande doit formuler des propositions pour le développement et la structuration de cette nouvelle filière en PACA

- ◆ La commission juridique se penchera sur les questions liées aux droit des association, au travail bénévole, ...
- ◆ La commission du vivant travaillera à la mise en place d'ateliers pédagogiques sur l'agriculture

Vous pouvez également participer à l'antenne locale auquel vous êtes rattachée à travers les actions suivantes :

1. Accompagnement à la création d'AMAP : visite de fermes, réunion avec les consommateurs, recherche d'agriculteurs...
2. Suivi des AMAP : visite des AMAP, échanges d'expériences, aide à l'évaluation, intervention en cas de difficultés...
3. Promotion des AMAP : initiatives concourant à la promotion du concept sur votre secteur, participation à des conférences, des débats, des foires, lien avec la presse locale...
4. Liens entre AMAP : initiatives concourant au développement de liens entre les AMAP de votre secteur par le biais de rencontres, de fêtes, d'initiatives publiques (diffusion de films, expositions, journées portes ouvertes)

Pour participer aux antennes locales, prenez contact avec leurs responsables dont les coordonnées sont données en page 3.